



Contrat leasing cocontractant

Par MarineD

Bonjour,

J'ai créé mon entreprise en 2015 et fermé définitivement en juillet 2019.

Pendant ses années d'activité, j'ai souscrit un contrat en leasing durée 3 ans d'un véhicule pro (Toyota) avec cocontractant mon conjoint.

En juillet 2019, j'ai pris la force de demander de l'aide au tribunal de commerces afin d'ouvrir une procédure de liquidation, car je n'arrivais plus à faire face.

Les démarches enclenchées je n'avais aucune vue sur le dossier car j'ai fait confiance au mandataire liquidateur commis d'office.

Au jour d'aujourd'hui, Toyota me demande à mon conjoint et moi vu qu'on est pacsé aujourd'hui, de payer des frais résiliation de 7 000? sous huit jours.

Je ne comprend pas, la résiliation du contrat ainsi que la restitution du véhicule a été faite. Deux ans après, ont-ils le droit de nous réclamer cette somme?

Pensez-vous qu'en engageant une personne compétente je puisse ne pas régler cette facture..

Merci par avance de vos réponses, car la j'avoue que c'est vraiment la goutte d'eau qui fait débordé le vase..

Cordialement,

Marine

Par ESP

Bonjour

Il est impossible de ce prononcer avec si peu d'éléments, comme les conditions générales du contrat, les dates de départ, les sorties possibles.

De plus le véhicule rendu avait-il besoin d'une remise en état ?

Par MarineD

Bonjour,

Merci de votre réponse.

Je dois bien relire le contrat ce soir qui avait été signé.

Le véhicule a été restitué, et mandaté par la société Toyota pour le récupéré. Ils l'ont vendu aux enchères..